selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 10.12.2014 Numéro de version 11 Révision : 02.12.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: 4CR 0407-2 Universal-Härter kurz
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Durcisseur
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

4CR Vertriebsgesellschaft mbH

Oberer Sommerfeldweg 2

94469 Deggendorf

Tel.: + 49 (0) 48 41-6650-15 *Fax*: + 49 (0) 48 41-6650-16

e-Mail: order@4cr.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +49(0)700 24112112 (CRM)

SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xn; Nocif

R20: Nocif par inhalation.



Xi; Irritant

R37: Irritant pour les voies respiratoires.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R10-66: Inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

F

selon 1907/2006/CE, Article 31



(suite de la page 1)

Date d'impression: 10.12.2014 Numéro de version 11 Révision: 02.12.2014

Nom du produit: 4CR 0407-2 Universal-Härter kurz

· Pictogrammes de danger





· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hexamethylene diisocyanate, oligomers

acétate de n-butyle

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

diisocyanate d'hexaméthylène

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P405 Garder sous clef.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

	· Composants dangereux:		
Ī	CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	50-100%
	EINECS: 204-658-1	R10-66-67	
	Reg.nr.: 01-2119485493-29	🚸 Flam. Liq. 3, H226; 🕂 STOT SE 3, H336	
Ī	CAS: 28182-81-2	Hexamethylene diisocyanate, oligomers	25-50%
	NLP: 500-060-2	X Xn R20; X Xi R37; X Xi R43	
	Reg.nr.: 01-2119485796-17	♠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
Ī	CAS: 108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	3-<10%
	EINECS: 203-603-9	R10	
	Reg.nr.: 01-2119475791-29	🚸 Flam. Liq. 3, H226	
_			(suite page 3)

selon 1907/2006/CE. Article 31



Date d'impression: 10.12.2014 Numéro de version 11 Révision: 02.12.2014

Nom du produit: 4CR 0407-2 Universal-Härter kurz

	(suite	e de la page 2)
CAS: 112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	3-≤5%
EINECS: 203-933-3	X <i>Xn R20/21/22</i>	
Reg.nr.: 01-2119475112-47	(1) Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	
CAS: 64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	1-<2,5%
Numéro CE: 918-668-5	X Xn R65; X Xi R37; ¥ N R51/53	
	R10-66-67	
	♠ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ Aquatic Chronic 2, H411; ♠ STOT SE 3, H335-H336	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité; Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 10.12.2014 Numéro de version 11 Révision: 02.12.2014

Nom du produit: 4CR 0407-2 Universal-Härter kurz

(suite de la page 3)

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Contenir et recueillir les fuites avec des matérieaux absorbantes non combustibles (par exemple: sable, terre, kieselguhr).

Nettoyer avec solvents appropriés:

melange (inflammable!):

de l'eau
ethanol ou isopropanol
solution ammoniacale (desité = 0.88)
comme alternative (pas inflammable!):

- de l'eau- carbonate de natrium5 Vol.%

En cas de dispersion accidentale recueillir avec les memes matérieaux absorbantes et les disposer quelques jours en emballages ouvertes afin d'éviter des possibles réactions. Placer après les fûtes en emballages solidement fermés en vue de l'élimination selon les réglementations locales en vigeur (voir rubrique 13).

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides ou des alcalis.

Ne pas stocker avec les aliments.

- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Classe de stockage: 3
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle

	· 8.1 Parametres de controle				
Г	· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:				
	123-86-4 acétate de n-butyle				
	VME Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm				
	Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm				
	28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers				
Г	VLE Valeur momentanée: 1 mg/m³				

(suite page 5)

F

selon 1907/2006/CE. Article 31



Date d'impression : 10.12.2014 Numéro de version 11 Révision : 02.12.2014

Nom du produit: 4CR 0407-2 Universal-Härter kurz

(suite de la page 4)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle

VME Valeur momentanée: 333 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 66,5 mg/m³, 10 ppm risque de pénétration percutanée

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- · Aspect:

Forme: Liquide

(suite page 6)

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 10.12.2014 Numéro de version 11 Révision: 02.12.2014

Nom du produit: 4CR 0407-2 Universal-Härter kurz

	(suite de la page
Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	124 °C
· Point d'éclair	28 °C (DIN 53213)
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	315 °C (DIN 51794)
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosi
	vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	7,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	10,7 hPa
· Densité à 20 °C:	0,975 g/cm³ (DIN 53217)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/ed	au): Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C:	13 s (DIN 53211/4)
· Teneur en solvants:	
VOC (CE)	63,80 %
VOCV (ĆH)	63,80 %
Teneur en substances solides:	36,2 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \cdot 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Possible en traces.

Gaz nitreux

Gaz hydrochlorique (HCl)

(suite page 7)

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 10.12.2014 Numéro de version 11 Révision: 02.12.2014

Nom du produit: 4CR 0407-2 Universal-Härter kurz

(suite de la page 6)

Acide cyanhydrique (ou acide prussique) Monoxyde de carbone Oxydes nitriques (NOx)

SECTION 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
64742-95-	64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)			
Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rab)		

- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets				
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances			
	dangereuses			

(suite page 8)

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 10.12.2014 Numéro de version 11 Révision: 02.12.2014

Nom du produit: 4CR 0407-2 Universal-Härter kurz

(suite de la page 7)

- · Emballages non nettoyés:
- $\cdot \textbf{Recommandation:} \ Evacuation \ conform\'ement \ aux \ prescriptions \ l\'egales.$

UN1263
1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURE
Dispositions spéciales 640E PAINT RELATED MATERIAL
3 (F1) Liquides inflammables.
3
3 Liquides inflammables.
3
III
Non
Attention: Liquides inflammables. 30
F-E,S-E
Non applicable.
3
D/E
5L

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.12.2014 Numéro de version 11 Révision: 02.12.2014

Nom du produit: 4CR 0407-2 Universal-Härter kurz

(suite de la page 8)

SECTION 15: Informations réglementaires

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Prescriptions nationales:

Classe	Part en %
I	0,1-<0,3
NK	50-100

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique; Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226	Liquide	et va	peurs	inflamm	ables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R43

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweis (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente